



COMMUNE DE SAINTE-ODE

ARRONDISSEMENT DE BASTOGNE
PROVINCE DE LUXEMBOURG
ROYAUME DE BELGIQUE

Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 13 février 2025

Présents :

M. Thierry LEFEVRE, Conseiller - Président;
M. Pierre PIRARD, Bourgmestre;
M. Pierre-Yves FAYS, M. René GRANDJEAN, Mme Alexandra MEUNIER, Échevins;
Mme Sophie RASKIN, Présidente du CPAS;
M. Christophe THIRY, M. Léon LIEGEOIS, Mme Julie DIELS, M. Joackim LEGRAND, M. Hervé TUAUX, Conseillers;
Mme Charlotte LEDUC, Directrice générale;

OBJET : ODR - Composition de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR)

Réf. Service Travaux - Environnement - CLe

Le Conseil communal, en séance publique,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation;
Vu le décret du 11 avril 2014 relatif au développement rural;
Vu la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) désignée par le Conseil communal le 21 novembre 2022;
Vu le renouvellement de la Commission à organiser à la suite du renouvellement du Conseil communal le 2 décembre 2024;
Vu la décision du Collège communal du 30 janvier 2025 actant :

- Les candidatures des membres-citoyens sortant suivants:

Nom	Prénom
Barkat	Zohra
Coenen	Arnaud
Fourneau	Sébastien
Gillard	Stéphanie
Jaumain	Nathalie
Laurant	Sylvie
Lecocq	Jean-François
Mottet	Brigitte
Pinson	Virginie
Stavaux	Pierre-Christophe

- Les nouvelles candidatures des citoyens suivants:

Hut	Mylène
Hérin	Luc
Burette	Annick
Lebailly	Elisabeth
Nevraumont	Marc
Denis	Laura
Denis	Bruno
Pinson	Bernard
Delsemme	Michèle
Mormont	Ivan

Vu la proposition du Collège de désigner 20 membres citoyens et de composer le "quart communal" de quatre conseillers, ce "quart communal" étant un maximum dans la composition de la CLDR;

Attendu que la CLDR précédente était composée de 24 membres;

Que la désignation de 20 citoyens et quatre conseillers permet de maintenir ce nombre de 24;

Qu'une CLDR trop nombreusement composée alourdi les réunions et dés implique les membres;

Que certains citoyens ont manifesté également leur souhait d'intégrer, notamment la CCATM;

Que la position du Conseil communal lors de la précédente composition de la CLDR était de privilégier les citoyens non encore intégrés dans d'autres commissions;

Que toutefois, tant le décret du 11 avril 2014 que le vademecum relatif à la composition de la CCATM, établissent un lien entre les deux commissions;

Que par ailleurs, au vu du nombre de candidats, l'intégration de membres de la CCATM dans la CLDR ne prive pas d'autres candidats à la CLDR, tous les candidats pouvant intégrer la CLDR;

DECIDE: A main levée et à l'unanimité

De désigner comme membres de la CLDR, hors quart communal:

CITOYENS			
	CATEGORIE	EFFECTIF	SUPPLEANT
1	Jeunesse	VIRGINIE PINSON	STEPHANIE GILLARD
2	Social	YVAN MORMONT	BERNARD PINSON
3	Aînés	BRIGITTE MOTTET	ANNICK BURETTE
4	Agriculture	MARC NEVRAUMONT	MYLENE HUT
5	Tourisme	BRUNO DENIS	ZOHRA BARKAT
6	Économie	NATHALIE JAUMAIN	LAURA DENIS
7	Vie associative- sport	FOURNEAU SEBASTIEN	ARNAUD COENEN
8	Culture	LUC HERIN	MICHELE DELSEMME
9	Environnement-énergie	PIERRE-CHRISTOPHE STAVAUX	JEAN-FRANÇOIS LECOCCQ
10	Patrimoine-aménagement du territoire-mobilité	SYLVIE LAURANT	ELISABETH LEBAILLY

De désigner comme quart communal:

(3 Com'Vous et 1 Unis Vers Saint-Ode)

Effectif	Suppléant
Pierre PIRARD (CV)	Pierre-Yves FAYS (CV)
Sophie RASKIN (CV)	Joackim LEGRAND (UVSO)

La Directrice générale,
(s) Charlotte LEDUC

Par le Conseil,

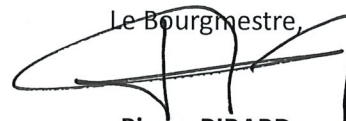
Le Conseiller - Président,
(s) Thierry LEFEVRE

Pour extrait conforme :

La Directrice générale,


Charlotte LEDUC

Le Bourgmestre,


Pierre PIRARD

